

INSCRIPTION

LIVRET

d'INFORMATIONS

GENERALES

Table des matières

INSCRIPTION/ REINSCRIPTION VIA TELESERVICES EDUCONNECT	3
DOCUMENTS A TELECHARGER POUR TOUT DOSSIER.....	3
DOCUMENTS A INSERER DANS LES FICHES	3
SERVICE RESTAURATION & HEBERGEMENT.....	4
Restauration	4
Internat.....	5
Remises d'ordre.....	5
Aides	5
MATERIEL ET FOURNITURES	7
POUR LE SPORT :	7
LIVRES ET MATERIEL SCOLAIRES :	7
TROUSSEAU POUR LES EXTERNES ET DEMI PENSIONNAIRES :	7
TROUSSEAU INTERNAT.....	8
TENUE DE TRAVAIL EN ATELIER (E.P.I)	8
BOURSES ET AIDES	10
1) La bourse Nationale de lycée	10
2) Les primes (complètent la bourse nationale) :	11
3) La bourse au mérite	11
4) L'aide du Fonds Lycéen et Régionale à la restauration et à l'hébergement * ..	11
5) YEP'S pour l'ensemble des apprenants de 15 à 25 ans (élèves-apprentis-étudiants)	12
ASSOCIATION SPORTIVE.....	16
LES CONTACTS.....	17

INSCRIPTION/ REINSCRIPTION VIA TELESERVICES EDUCONNECT

DOCUMENTS A TELECHARGER POUR TOUT DOSSIER

- Photocopie couleur recto-verso de la pièce d'identité ou passeport de l'élève en cours de validité
- Photocopie de l'intégralité du livret de famille
- **Parents divorcés** : photocopie de l'extrait de jugement **concernant la garde de l'enfant**
- Attestation d'assurance scolaire 2026-2027 (au plus tard le 11 septembre 2026)
- Attestation de Recensement pour les jeunes de 16 ans à 18 ans
- Attestation de participation à la JAPD pour les jeunes de 16 ans et plus
- La photocopie des pages « **vaccinations** » **du carnet de santé de l'élève**
- Pour le versement de l'allocation de stage (Fiche N°7) :

Pour les élèves « majeurs, majeurs en cours d'année et mineurs » ayant leur propre compte bancaire :

- 1) Carte d'identité recto-verso de l'élève
- 2) RIB avec Nom et Prénom de l'élève de bien mentionné

Pour les élèves « mineurs » sans compte bancaire :

- 1) Livret de famille ou acte de naissance complet
- 2) RIB avec le Nom et Prénom d'un des parents mentionnés sur le livret de famille ou acte de naissance
- 3) Carte d'identité recto-verso correspondant au Nom et Prénom mentionné sur le RIB

DOCUMENTS A INSERER DANS LES FICHES

- **Relevé d'Identité Bancaire ou Postal au nom du responsable légal** pour la Fiche N°6 (intendance) Pour les boursiers le RIB doit être au nom du responsable ayant fait la demande de bourse
- **1 photo d'identité** pour la Fiche N°2 ou 3 (secrétariat)
- **1 photo d'identité** pour la Fiche N°4 (infirmerie)

Toutes les demandes sur les inscriptions, la rentrée scolaire et tous les envois de documents, de précisions sont à faire **UNIQUEMENT** à l'adresse mél suivante :

inscriptions-ampere@ac-orleans-tours.fr

SERVICE RESTAURATION & HEBERGEMENT

Restauration

Le service fonctionne pendant la durée légale de l'année scolaire du lundi midi au vendredi midi. L'accès au restaurant scolaire se fait obligatoirement par le moyen d'une carte magnétique qui est gratuite et fournie [pour toute la scolarité de l'élève au lycée Ampère \(Ne pas la jeter pendant les vacances\)](#). En cas de perte ou de détérioration, il faudra s'adresser au service intendance muni de 5,00 € afin de refaire une nouvelle carte.

Des repas équilibrés sont déterminés en commission menus et seront disponibles sur le site internet du Lycée.

La tarification sociale est entrée en vigueur eu 1^{er} septembre 2025 avec les tarifs listés ci-dessous (A titre indicatif)

	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
Quotient fiscal = RFR / NB PART	≤10 500,00 €	≤17 000,00 €	≤28 000,00 €	> 28 000€
Tarif repas	3,40 €	4,15 €	4,55 €	5,15 €
Tarif Internat	Les tarifs de l'Internat dépendront des régimes proposés par les établissements			

Les élèves doivent approvisionner leur carte (minimum de 10 repas exigé) et cela [avant tout passage à la cantine](#).

Le règlement peut se faire par chèque, en espèce ou sur le site du Lycée avec des codes donnés en début d'année.

Internat

La Région a mis en place la tarification sociale à partir du 1^{er} septembre 2025. A titre indicatif, le forfait de l'internat variera en fonction du quotient fiscal de **1436,40 à 2235.60 euros**.

L'inscription est annuelle, néanmoins une demande de changement de régime peut être si la demande a été formulée par écrit au moins 15 jours avant la fin du trimestre précédent.

Les changements au cours du trimestre doivent être justifiés par des cas de force majeure (déménagement...)

Remises d'ordre

Des remises d'ordre pour absence peuvent être accordées :

- **De plein droit** : stage obligatoire si l'élève n'est pas interne pendant son stage, séjour pédagogique, départ de l'établissement.
- **Sur demande écrite des familles au service gestion** : absence justifiée par le responsable légal d'au moins une semaine consécutive pour maladie (décomptée en jours d'ouverture du service restauration), changement de régime, exclusion temporaire.

Une remise d'ordre est également accordée pour les élèves dans le cas où le service restauration et/ou d'hébergement ne fonctionne pas (grève...)

Aides

Bourse Nationale : Elle vient prioritairement en déduction des frais d'internat (reliquat versé fin-décembre, mi-avril, et fin juin). Elle doit être prioritairement demandée en fin d'année scolaire au collège ; pour les retardataires une nouvelle campagne de bourse démarre en septembre et se termine mi-octobre (dans tous les cas, passé ce délai, la demande de bourse n'est plus possible). Vous devrez

renouveler cette demande tous les ans sauf si lors de l'inscription vous avez accepté [l'étude automatique du droit à Bourse.](#)

Enseignement supérieur (BTS) : Bourse à demander auprès du CROUS avant le 31 mai 2025.

Fonds Social : Il est possible de demander un [dossier de Fonds social](#) (aide ponctuelle) auprès du service Gestion ou de l'assistante sociale du Lycée.

MATERIEL ET FOURNITURES

POUR LE SPORT :

- 1 survêtement, 1 tee-shirt et 1 short
- 1 sac de sport
- 1 paire de chaussures de sport pour l'extérieur
- 1 paire de chaussures de sport spéciale gymnase et à semelles autres que noires
- Gourde ou bouteille d'eau

LIVRES ET MATERIEL SCOLAIRES :

Enseignement général et professionnel

1. Pour le jour de rentrée se munir de stylos, crayon de papier, gomme, cahier de brouillon. Les professeurs donneront la liste du matériel à se procurer dans les premiers jours de la rentrée.
2. Il serait souhaitable que les élèves entrant en 2nde BAC PRO possèdent une calculatrice graphique.
3. Le Conseil Régional a décidé la gratuité des manuels scolaires depuis la rentrée 1998 pour l'ensemble des élèves de CAP, BEP et Bac Professionnel. En conséquence, **le lycée prêter** à vos enfants **des collections de livres**. Ils devront les rendre à l'établissement en bon état à la fin de l'année scolaire. **Tout livre perdu ou détérioré devra être remplacé ou remboursé au service de l'intendance.**

TROUSSEAU POUR LES EXTERNES ET DEMI PENSIONNAIRES :

- Prévoir 3 cadenas pour :
 1. Le casier matériel scolaire
 2. Le vestiaire d'atelier
 3. Un en cas de perte des clés

TROUSSEAU INTERNAT

Il est recommandé de marquer le linge aux nom et prénom de l'élève :

- 1 couette munie d'une housse et un drap housse (lit en 90)
ou 1 paire de draps et 1 ou 2 couvertures.
- 1 traversin ou un oreiller muni d'une taie
- 1 paire de pantoufles (exigée pour le dortoir)
- 1 paire de sandales de douche (obligatoire)
- 1 nécessaire de toilette
- 1 bouillote (passe au micro-onde)
- 1 pyjama
- Des vêtements de rechange
- 4 cadenas : 1 pour l'internat – 1 pour casier matériel scolaire – 1 pour vestiaire atelier – 1 de secours

L'utilisation des duvets ou sacs de couchage est interdite ainsi que les déodorants aérosols !

TENUE DE TRAVAIL EN ATELIER (E.P.I.)

La tenue de travail (E.P.I.) en atelier est obligatoire et à la charge des familles

Elle est utilisée à partir de la 1^{ère} semaine de rentrée et pendant toute la durée de la formation.

Pour l'apprenant et les familles : Il faut suivre tout au cours de la formation de l'état de la tenue de travail et qu'elle protège bien l'apprenant !

Formation	Tenue de travail (EPI) OBLIGATOIRE	Commentaire
Métiers de la Sécurité	Un polo avec logo Ampère Un pantalon Une veste soft Shell avec logo Ampère Chaussures types rangers	Une commande groupée sera organisée à la rentrée avec les professeurs de la filière.
Pilote de Ligne de Production	Combinaison de travail couleur bleue (minimum de coton 65%) Les chaussures de sécurité norme EN	Disponibles sur commande chez AEB Vendôme <i>Commander rapidement pour éviter un supplément de frais de port</i>
	Lunettes sécurité, bouchons d'oreille, masque anti-poussière et gants de protection	Fournis par le lycée
Technicien Menuisier Agenceur	Chaussures de sécurité (minimum S1P) {Normes EN345 (ISO20345 :2022)} 1 Pantalon de travail de type « menuisier » multipoches de couleur sombre (anthracite, noir ou gris foncé) avec renfort aux genoux (EN 14404) 2 Tee-shirts de travail en coton de couleur sombre (anthracite, noir ou gris foncé) 1 pull ou une veste de travail sans capuche de couleur sombre (anthracite, noir ou gris foncé) pour l'hiver <i>Pour l'atelier, veillez à choisir des vêtements ajustés et non flottants.</i>	Leroy Merlin Technologie Services : www.technologieservices.fr FOUSSIER : www.foussier.fr WURTH : www.modyf.fr LEGALLAIS : www.legallais.com
	Lunettes sécurité, bouchons d'oreille, masque anti-poussière et gants de protection	Fournis par le lycée
Maintenance Matériels Maintenance Véhicules	Combinaison de travail couleur grise (minimum 65% de coton) Les chaussures de sécurité norme EN	Disponibles sur commande chez AEB Vendôme <i>Commander rapidement pour éviter un supplément de frais de port</i>
	Lunettes sécurité, bouchons d'oreille, masque anti-poussière et gants de protection	Fournis par le lycée
CAP Production et service en restauration	Mocassins blancs fermés PBV CHCUI Blouse blanche 100% coton M/L PBV 12AP110 Veste de cuisine blanche M/L PBV 16 BP Tablier blanc à bavette PBV32A110 Pantalon blanc taille élastiquée PBV Paco	Disponibles sur commande Chez « STOCKS PROUX » EQUIP AUTO 74 Avenue de Ronsard 41100 Vendôme
CAP Équipier polyvalent du commerce	Les chaussures de sécurité norme EN	Disponibles sur commande chez AEB Vendôme (Pas de prime d'équipement pour cette formation)
La tenue de travail et les chaussures de sécurité sont obligatoires à chaque cours.		

BOURSES ET AIDES

Il existe différentes aides en faveur des élèves de lycée.

1) La bourse Nationale de lycée

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), vous pouvez selon vos revenus fiscaux bénéficier d'**une bourse pour son année scolaire**.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour déposer une demande :

1. Via les télé services, en renseignant les informations sur l'étude automatique du droit à bourse.
2. Lors de l'inscription sur le formulaire du secrétariat élèves - fiche de renseignements en cochant et complétant l'étude automatique du droit à bourse. Et vous pouvez aussi remplir ou modifier les **informations sur la fiche de renseignement pour vous-même et pour votre conjoint(e), si vous êtes dans cette situation**
3. A la rentrée, vous avez encore la possibilité de faire une demande par formulaire papier ou dématérialisé, en vous connectant sur les télé services d'Educonnect, du 1er septembre au 15 octobre 2026.

En acceptant l'étude automatique du droit à bourse, vous n'aurez plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée. Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales. Il est impératif de faire votre déclaration de revenus en temps et en heure afin que votre dossier soit étudié au plus tôt.

Vous trouverez un simulateur et des informations sur le site académique.
<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

2) Les primes (complètent la bourse nationale) :

- **La prime d'équipement d'environ 300 €** versée en décembre est attribuée aux élèves boursiers inscrits pour la 1^{ère} fois en 1^{ère} année de certaines spécialités de CAP ou BAC PRO. Elle est versée en une seule fois avec le premier terme de la bourse. Les élèves de troisième ne sont pas concernés.
- **La prime d'internat** : est attribuée de droit aux élèves boursiers internes. Elle est versée en trois fois (déduite sur la facture des frais de pension).

Bourses et primes sauf la prime d'équipement sont directement déduites des frais de pension. L'excédent de bourse est reversé à la famille à la fin de chaque trimestre.

3) La bourse au mérite

Les élèves boursiers méritants ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet des collèges se voient attribuer automatiquement la bourse au mérite, en complément de la bourse de lycée, elle est versée en 3 fois en même temps que la bourse de lycée. Son montant annuel varie en fonction de l'échelon de la bourse.

4) L'aide du Fonds Lycéen et Régionale à la restauration et à l'hébergement *

Ces fonds apportent **une aide exceptionnelle** à un élève pour faire face à des dépenses de scolarité, et doivent permettre aux élèves issus de milieux défavorisés, de fréquenter le service restauration et/ou d'hébergement de leur établissement scolaire.

Elles viennent en complément des différentes aides et bourses pour le paiement des frais de restauration et d'hébergement. Elles sont destinées aux familles d'élèves boursiers ou non boursiers dont la situation financière est difficile. Ces aides peuvent aider à payer la restauration ou l'internat après déduction des bourses et autres aides perçues.

Les élèves de 3^{ème} prépa métiers n'ont pas droit à cette aide.

* L'attribution de ces deux aides se fait en commission « Fonds Sociaux ». Les différents dossiers sont à retirer auprès de l'assistante sociale du lycée (Mme Alix BILLAUD) ou à l'intendance du lycée (Mme LEROUX) et sont à remettre à ces mêmes services.

Les élèves ayant le statut « apprenti » ne sont pas concernés par ces aides ni par la bourse nationale de lycée. Se renseigner directement auprès du CFA Académique qui a son propre fonds social pour connaître la démarche.

Les élèves ayant le statut « étudiant » (BTS...) ne sont pas concernés par ces aides ni par la bourse nationale de lycée. Se renseigner directement auprès de la Région Centre Val de Loire ou du CROUS pour connaître les aides mises en œuvre.

5) YEP'S pour l'ensemble des apprenants de 15 à 25 ans (élèves-apprentis-étudiants)

Achetez les équipements professionnels pour votre formation

Pour les lycéens : Si votre formation nécessite un outillage, des vêtements ou des équipements spéciaux, la Région Centre-Val de Loire finance une partie de ce matériel : 50 € pour les lycéens en bac pro, CAP en lycée ou en section technologique « Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration ». Il suffit de vous inscrire sur yeps.fr et d'activer votre cagnotte pour l'aide au 1er équipement.

Pour les apprentis : Financée par les Opco (opérateur de compétences) cette aide, d'un montant maximum de 500 euros*, est destinée à l'achat des fournitures professionnelles nécessaires dans le cadre de votre formation. Elle n'est mobilisable que la première année de contrat.

Comment ça marche ? Pour Bénéficier de l'aide, c'est simple et en trois étapes seulement :

1. Effectuez vos achats suivant la liste fournie par votre établissement de formation. Pensez bien à demander une facture à votre nom en caisse (*ou au nom de vos parents si vous êtes mineur*) !

2. Rassemblez les éléments suivants pour constituer votre dossier :

- Les factures à votre nom
- Un RIB
- La liste des fournitures de votre établissement
- [Le formulaire dédié](#) demandé au RBDE (Mme BRODACH)

3. Remettez votre dossier au DDFPT ou au RBDE

Une fois que votre établissement a transmis votre dossier au CFA et que celui-ci est validé, vous recevrez une aide financière d'un montant de 500 euros maximum.

Équipez-vous de matériel informatique

Pour travailler sur des projets de groupe, pour suivre des cours en visio, ou encore pour avoir accès à l'ENT de votre établissement, il est quasiment indispensable aujourd'hui d'avoir un ordinateur pour mener à bien votre formation.

Si vous êtes scolarisé en lycée public et privé et au CNED, des niveaux 2de, 1re, Terminale, CAP, BTS et CPGE, la Région Centre-Val de Loire vous propose une aide pour l'acquisition de votre premier ordinateur portable. Elle vous permet de bénéficier de 50 % de réduction sur 2 modèles d'ordinateurs neufs et 1 modèle reconditionné. Pour les élèves boursiers échelon 6, des ordinateurs à partir de 20 € sont proposés.

Déplacez-vous facilement vers votre lieu de formation

Voici quelques aides pour vous permettre d'alléger la facture voire gagner du temps en découvrant un moyen plus adapté :

Train et car

- **Pour les 15-25 ans**, [la carte Rémi YEP'S Centre-Val de Loire](#), c'est 50 % de réduction en semaine et gratuit le week-end et jours fériés ! Bonus : la carte est gratuite pour les jeunes inscrits sur YEP'S.
- Si vous devez voyager tous les jours, optez pour [l'abonnement Rémi Zen jeune](#). Cet abonnement annuel, mensuel ou hebdomadaire est accessible à **tous les jeunes de moins de 26 ans**, peu importe leur statut. Il permet de circuler de manière illimitée en train sur un parcours choisi. Le coût de l'abonnement dépend de la distance parcourue. Il est de toute façon plafonné à 75 € par mois.
- **Si vous êtes en alternance**, votre employeur doit prendre en charge 50 % de votre abonnement ou carte de transport en commun pour le trajet domicile-travail, via la « [prime transport](#) ».

Vélo

Si la distance vous le permet, n'hésitez pas à vous rendre sur votre lieu de formation avec ce moyen de transport écologique, et économique !

Vous pouvez bien sûr vous en procurer un d'occasion via les plateformes bien connus de revente entre particuliers. Vous pouvez également en louer un sur une longue durée via les services de location de vélo de votre ville. Ils sont généralement gérés par les sociétés qui gèrent les transports en commun. Les tarifs sont très avantageux !

Si vous souhaitez (et pouvez) vous équiper d'un vélo pliant ou d'une trottinette électrique pliante, profitez de [l'aide régionale « Rémi zen »](#) Son montant s'élève à 40 % du coût dans la limite de 200 € pour une trottinette et 500 € pour un vélo.

Voiture

Si votre formation n'est pas accessible en transport en commun, il peut être utile de s'y rendre en voiture. Des aides existent pour passer votre permis de conduire :

- Le **permis à 1 euro** : réservé aux jeunes de 15 à 25 ans, ce prêt à taux zéro offre la possibilité d'étaler, sans aucuns frais supplémentaires, le paiement

de la formation au permis de conduire B. Le remboursement du prêt se fait par mensualités de 30 € maximum.

- Les **bourses des mairies** : en échange d'une activité bénévole d'intérêt collectif au service de la mairie de votre commune, cette dernière peut prendre en charge une partie du coût de votre permis de conduire.

Financez un logement près de votre formation

Habiter loin de votre lieu de formation et faire les allers-retours tous les jours peut être particulièrement fatigant et impacter votre concentration en cours et la réussite de votre cursus. Si vous devez déménager et trouver un logement, voici des aides financières susceptibles d'alléger ce poste de dépense important.

- **Pour régler le dépôt de garantie** (ou « caution »), vous pouvez notamment demander [l'avance « Loca-Pass »](#) auprès d'Action logement et [l'aide régionale au dépôt de garantie](#) de la Région Centre-Val de Loire. Ce sont des prêts, sans frais de dossiers ni intérêts, que vous remboursez sur plusieurs mois en petites mensualités.
- **Si vous avez besoin d'un garant**, vous pouvez opter pour la [solution Visale](#). Action Logement se porte garant pour vous, gratuitement, auprès de votre propriétaire pendant toute la durée du bail
- **Pour payer votre loyer**, la Caisse d'allocations familiales propose une [aide mensuelle](#) applicable à tout type de logement. Elle est calculée selon le montant de votre loyer, les ressources de votre foyer, le lieu de votre domicile et le nombre de personnes à votre charge. Autre aide réservée aux alternants :. D'un montant de 100 € maximum par mois, elle est cumulable avec l'aide de la Caf.

Plus d'infos sur d'autres aides pour les apprentis sur le site : formation.centre-valde Loire.fr (nouvelle fenêtre).

ASSOCIATION SPORTIVE

Lors de l'année scolaire 2026/2027, l'association sportive du Lycée Ampère proposera des entraînements (Futsal, Musculation, Activité trimestrielle).

Les créneaux de pratique auront lieu le mercredi après-midi, et sur 2 soirées.

Votre enfant peut s'inscrire à l'Association Sportive (A.S) du Lycée dès la rentrée, en demandant le dossier UNSS auprès de son professeur d'EPS. Ce dossier complété sera à redonner exclusivement au professeur d'EPS (aucun dossier ne sera accepté par l'administration ou la vie scolaire).

Le prix de la licence est fixé à 15€

Elle est unique, et valable pour toutes les activités.

L'inscription et le paiement se feront à la rentrée 2026 auprès des professeurs EPS.



Pour certaines activités, il sera demandé des fiches complémentaires (certificat médical, autorisation parentale ...)



LES CONTACTS

Accueil du Lycée : 02-58-01-41-10

Site du Lycée : <https://www.lycee-ampere41.com/>

Adresse mél pour les [inscriptions](#) (envoi de documents, précisions, questions,...) : inscriptions-ampere@ac-orleans-tours.fr

Vie scolaire : vs.ampere-vendome@ac-orleans-tours.fr

Secrétariat des élèves : secretariat.eleves.0410031l@ac-orleans-tours.fr

Apprentissage : ufa.ampere@ac-orleans-tours.fr

Frais de restauration, de scolarité : delphine.leroux@ac-orleans-tours.fr

Service Gestion : gestion-0410031l@ac-orleans-tours.fr

Secrétariat de direction : ce.0410031l@ac-orleans-tours.fr



**Les dates de rentrées seront précisées
sur le site du lycée !**